

Date rédaction	10/01/24	Lieu	Bureau du port de SVLH	Version	1.0
Rédacteur	M. Leteissier	Date réunion	15/12/2023		
Prénom et nom	Fonction ou entité		Participants	Destinataires	Action
M. Florent Duloir	Représentant du concessionnaire		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M Thierry Leteissier	Représentant conseil départemental		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du CLUPPP présents	Liste en annexe du présent CR		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du CLUPPP	Diffusion par courriel		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

M. Leteissier remercie la SPL des ports de la Manche, pour la mise à disposition de la salle de réunion Il indique que l'objet de la réunion est la tenue d'un comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (CLUPPP).

Suite à la demande de M. Poirot, **M. Leteissier** confirme que la note fournie par celui-ci sera jointe au présent compte-rendu.

M. Leteissier présente les budgets exécuté 2022 et prévisionnel 2024 de la SPL concernant le port de Saint Vaast-la-Hougue. La présentation de l'ensemble du CLUPPP sera inséré au présent compte rendu.

M. Leteissier présente les travaux prévus en 2024 :

- reprise maçonnerie du feu vert (2ème tranche)
- changement table pique-nique et bancs
- changement anodes
- changement échelle et organneaux grande jetée
- changement platelages pontons B et C
- nouveau semi rigide à propulsion électrique (report 2023) *
- cuve de stockage enterrée eau de pluie pour sanitaires (report 2023)*
- modification réverbères passage en LED (report 2023)*

Un représentant du CLUPPP demande à ce que le nettoyage des pontons D et E soit effectué plus souvent, ainsi que les pontons visiteurs. Une discussion s'engage sur la non régularité du nettoyage des pontons.

A l'issue de la présentation du budget prévisionnel 2024, **M. Courtay** intervient sur l'aspect remarquable de la tenue des comptes.

Des remarques sont formulées sur l'augmentation des frais de personnels.

Les usagers font également remarquer le manque d'éclairage sur les pontons et autour du bassin, des ampoules sont hors service.

Les usagers font remarquer que les tarifs présentés lors du dernier conseil portuaire concernant les grutages sont élevés.

Mme Conraud réitère sa demande sur le contrôle de vitesse des navires, notamment entre les poteaux et l'extrémité de la grande jetée, sachant que la vitesse est limitée à 5 nœuds.

M. Leteissier précise qu'il va reformuler sa demande de contrôle auprès de la gendarmerie nautique.

M. Leteissier remercie les participants et lève la séance.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le responsable des agences portuaires



Thierry Leteissier

Réunion annuelle Cluppp

15 Décembre 2023

Cluppp : Comité Local des usagers Permanents du Port de Plaisance

Cp : Conseil Portuaire

Comme le prévoit le Code des Transports, afin que les plaisanciers puissent participer et donner leur avis sur le fonctionnement de leur port, chacun d'entre eux doit posséder son Cluppp et son CP. L'Association des Usagers du Port de Plaisance de St Vaast (AUPPSV) veille tout particulièrement à la bonne application de cette réglementation.

Tout plaisancier possédant une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de plus de 6 mois sur le port de St Vaast, peut être membre du Cluppp par une simple inscription auprès de la Capitainerie.

La CNIL n'autorise pas le gestionnaire à fournir les coordonnées des plaisanciers, membres du Cluppp, à leurs représentants désignés pour siéger au Conseil Portuaire. Ce qui a pour effet un manque de communication.

Seuls, ceux dont nous connaissons les coordonnées peuvent être contactés et informés

Vos représentants :

Titulaires : Lucien POIROT, Jean RIBY, Georges COURTAY, Claude SANTERRE

Suppléants : François TAILLE, Philippe LEVREUX, Jeanine CONRAUD

Le prochain Conseil Portuaire (CP) a eu lieu le 24 Novembre 2023.

Bulletin de communication de coordonnées

Afin que vos représentants au Conseil Portuaire puissent vous informer et/ou vous contacter, veuillez fournir vos coordonnées :

Nom, Prénom :

Adresse email ;

A remettre en séance ou à adresser à :

clupp.stvaast@gmail.com

Pour contacter l'Association des Usagers du Port de Plaisance de St Vaast (AUPPSV) :

auppsv50@gmail.com